

Boulangerie « Le Four à Bois » SARL
 PAIN DE TRADITION BOULANGÈRE
 M. NICOLAS ESCOPIER
 TEL : 05-55-76-56-81 FAX : 05-55-76-56-82
 10, AVENUE DE CLERMONT
 19000 TULLE

Les candidats du BEP doivent traiter toutes les questions du sujet.

Les candidats au seul CAP ne doivent traiter que les questions indiquées dans le tableau ci-dessous.

	BEP	CAP
PARTIE 1 : Connaissance de l'entreprise	Question 1 : 7 points Question 2 : 1 point Question 3 : 1 point Question 4 : 1 point Question 5 : 3 points	Question 1 : 7 points Question 5 : 3 points
PARTIE 2 : Environnement institutionnel	Question 1 : 1 point Question 2 : 1 point Question 3 : 1 point Question 4 : 1 point Question 5 : 2 points	Question 1 : 1 point Question 2 : 1 point Question 3 : 1 point Question 4 : 1 point
PARTIE 3 : Connaissance juridique	Question 1 : 1 point Question 2 : 1 point Question 3 : 1 point Question 4 : 3 points Question 5 : 1 point Question 6 : 1 point Question 7 : 3 points	Question 1 : 1 point Question 2 : 1 point Question 3 : 1 point Question 4 : 3 points
PARTIE 4 : Connaissance économique	Question 1 : 1 point Question 2 : 1 point Question 3 : 1,5 point Question 4 : 1 point Question 5 : 1 point Question 6 : 1 point	
PARTIE 5 : Commercialisation	Question 1 : 1,5 point Question 2 : 1 point Question 3 : 1 point	
	TOTAL 40 points	TOTAL 20 points
	NOTE :/20	NOTE/20

Partie 1 – Connaissance de l'entreprise

Le 1^{er} juin 2004 M. Nicolas ESCOPIER vous charge de compléter le bon de commande au fournisseur « SO.MI.CENTRE », Le Plazeyrat 19140 Saint Hilaire et d'établir le chèque correspondant à la date de livraison.

Tous les documents commerciaux et les moyens de paiement doivent être signés au nom de M. ESCOPIER.

Travail à faire

1°) Compléter le bon de commande n° 12 (document 1). (7 points)
Les calculs sont effectués à trois chiffres après la virgule.

2°) Donner la signification du sigle T.V.A. (1 point)

→ **Taxe sur la valeur ajoutée**

3°) Les produits désignés sur le bon de commande bénéficient d'une T.V.A. à 5,5 %.
 Citer un autre taux de T.V.A pratiqué en France à la date de l'examen. (1 point)

→ **19,6 %**

4°) Nommer le document remis par le chauffeur de la société « SO.MI.CENTRE » lors de la livraison.
 (1 point)

→ **Bon de livraison**

5°) Etablir le chèque en règlement du bon de commande n°12 (document 2). (3 points)

Groupement interacadémique II		Session 2004	Facultatif : code
Ne rien inscrire dans cette case	BEP ALIMENTATION – Option BOULANGER et PATISSIER CAP PATISSIER-GLACIER-CHOCOLATIER-CONFISEUR		
	EP3 – BEP - Vie économique et juridique de l'entreprise commercialisation EP4 – CAP - Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique, et social		
	CORRIGE 1	Durée : EP3 1h30 EP4 30 mn	Coefficient : 2
	1/8		
Ne rien inscrire dans cette case	Nom :	Prénoms :	N° d'inscription :

BEP ALIMENTATION – Option BOULANGER et PATISSIER CAP PATISSIER-GLACIER-CHOCOLATIER-CONFISEUR	2004
EP3 – Vie économique et juridique de l'entreprise commercialisation EP4 – Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique, et social	2/8

Document 1

Le Four à Bois SARL
 10, avenue de Clermont
 19000 TULLE
 RCS TULLE : A 462 272 832
 Tél : 05-55-76-56-81 Fax : 05-55-76-56-82

BON DE COMMANDE n° 12

Date : 1^{er} juin 2004 (0,5 point)

Règlement : Chèque bancaire, paiement à la livraison

Délai de livraison : 48 heures

FOURNISSEUR
SO.MI.CENTRE
LE PLAZEYRAT
19140 SAINT HILAIRE

0,5 pts

Référence	Désignation des produits	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Taux de remise	Prix unitaire net HT	Montant HT
B 150	Farine de tradition	kg	50	0,65	10 %	0,585	29,25
B 151	Farine de seigle	kg	50	0,70	5 %	0,665	33,25
M 060	Beurre croissant	kg	12	4,60	-		55,20
L 002	Lait poudre 26 %	kg	5	3,85	-		19,25

1 pt
1 pt
0,5 p
0,5 p

Total HT	136,95	1 pt
TVA à 5,5 %	7,53	1 pt
Net à payer	144,48	1 pt

BEP ALIMENTATION – Option BOULANGER et PATISSIER CAP PATISSIER-GLACIER-CHOCOLATIER-CONFISEUR	2004
EP3 – Vie économique et juridique de l'entreprise commercialisation EP4 – Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique, et social	3/8

Document 2 : (chèque)

Cent quarante quatre euros quarante huit (0,5 pt)

Payable
Tous guichets CROO
Compteable à
Tulle
0555221391
06 01 59
Compte n°
111231046
N° chèque 9181520 2877

A SO.MI.CENTRE (0,5 pt)

Le Four à Bois
M. Nicolas ESCOFFIER
10, avenue de Clermont
19000 TULLE

€ 144 48 (0,5 pt)
A TULLE (0,5 pt)
LE 3 juin 2004 (0,5 pt)

<01>
ESCOFFIER (0,5 PT)

Partie 2 - Environnement institutionnel

M. ESCOFFIER a reçu une commande de 50 pains de Tradition pour un banquet en l'honneur de M. Edmond BOULANGER, député de la circonscription.

Travail à faire

- 1°) Donner le nom de l'élection organisée pour élire un député. (1 point)
→ Election législative
- 2°) Indiquer le nom de l'assemblée où siège M. Edmond BOULANGER. (1 point)
→ Assemblée Nationale
- 3°) Citer le rôle principal de cette assemblée. (1 point)
→ Elaborer et voter les lois
- 4°) Mentionner la durée du mandat d'un député. (1 point)
→ 5 ans
- 5°) Préciser le mode de suffrage et de scrutin pour l'élection d'un député.
→ Suffrage : Universel direct (1 point)
→ Scrutin :...uninominal majoritaire à 2 tours... (1 point)

BEP ALIMENTATION – Option BOULANGER et PATISSIER CAP PATISSIER-GLACIER-CHOCOLATIER-CONFISEUR	2004
EP3 – Vie économique et juridique de l'entreprise commercialisation EP4 – Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique, et social	4/8

Partie 3 – Connaissance juridique

M. ESCOPIER a surpris à plusieurs reprises l'un de ses employés en train de mettre un pain et diverses viennoiseries dans son véhicule, à la fin de son service, sans en avoir réglé le montant.

Avant d'engager une procédure de licenciement, il consulte la convention collective de la Boulangerie – Pâtisserie et un guide commenté de Droit du Travail.

Travail à faire (11 points)

1°) A l'aide du document 3, donner une définition de la convention collective. (1 point)

→ C'est un accord écrit passé entre syndicats salariés et syndicats patronaux en vue de compléter et d'améliorer les dispositions du code du travail.

2°) Indiquer le nom du document qui permet au salarié de savoir à quelle convention collective il est soumis. (1 point)

→ Bulletin de paie, contrat de travail.

3°) A l'aide du document 4, indiquer la catégorie de faute que peut invoquer M. ESCOPIER pour justifier le licenciement de son employé. (1 point)

→ Faute grave.

4°) Citer, dans l'ordre, les trois principales étapes de la procédure de licenciement. (3 points)

1. Convocation du salarié à l'entretien préalable par lettre recommandée.
2. Entretien préalable.
3. Lettre de licenciement.

5°) Préciser si M. ESCOPIER doit donner un préavis à son employé. Justifier votre réponse. (1 point)

→ Non la faute grave prive le salarié de préavis.

6°) En cas de contestation du licenciement, indiquer le nom du tribunal que pourra saisir l'employé licencié. (1 point)

→ Conseil des prud'hommes

7°) Enumérer les trois documents que M. Nicolas ESCOPIER doit remettre à son employé lors de son départ de l'entreprise. (3 points)

- Certificat de travail.
- Reçu pour solde de tout compte
- Attestation ASSEDIC

Document 3

Conventions collectives, mode d'emploi.

Une convention collective regroupe l'ensemble des accords passés entre syndicats de salariés et employeurs pour un secteur d'activité. Ces accords, avalisés par le Ministère des affaires sociales, de Travail et de la Solidarité, sont rendus obligatoires après parution au J.O. Lois et Décrets. Ils portent sur tous les sujets qui intéressent la vie professionnelle des salariés. Une convention collective complète, en les améliorant, les dispositions du code du travail.

Dans la plupart des cas, l'intitulé de votre convention collective figure en clair sur votre bulletin de paie. En cas de doute, votre Direction départementale de travail et de l'emploi et de la formation professionnelle est seule habilitée à définir la convention collective dont vous dépendez, grâce au domaine d'activité de votre entreprise et au code APE inscrit sur votre bulletin de paie.

www.legifrance.gouv.fr

Document 4

Les catégories de fautes.

- **La faute légère** : c'est une faute qui ne nuit pas au fonctionnement de l'entreprise. (Ex : retard, négligence...). Ce n'est pas une cause sérieuse de licenciement.
- **La faute sérieuse** : elle crée l'impossibilité de continuer les relations de travail car elle gêne le fonctionnement de l'entreprise (Ex : retards répétés, désobéissance...). Elle justifie le licenciement.
- **La faute grave** : elle rend impossible le maintien du salarié dans l'entreprise du fait de la gravité de ses actes (Ex : actes malhonnêtes, agressions...). Elle le prive de préavis et d'indemnités de licenciement.
- **La faute lourde** : elle suppose une certaine intention de nuire à l'entreprise ou à l'employeur. Elle prive le salarié de préavis et de toutes les indemnités de rupture.

BEP ALIMENTATION – Option BOULANGER et PATISSIER CAP PATISSIER-GLACIER-CHOCOLATIER-CONFISEUR	2004
EP3 – Vie économique et juridique de l'entreprise commercialisation EP4 – Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique, et social	5/8

BEP ALIMENTATION – Option BOULANGER et PATISSIER CAP PATISSIER-GLACIER-CHOCOLATIER-CONFISEUR	2004
EP3 – Vie économique et juridique de l'entreprise commercialisation EP4 – Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique, et social	6/8

Partie 4 – Connaissance économique

M. ESCOFIER suit l'actualité sur différents sites Internet d'informations. Un article l'attire plus spécialement.

Le chômage en forte accélération.

Après deux mois de pause, le chômage en France est fortement reparti à la hausse en juin 2003. D'après les statistiques publiées jeudi par le Ministère du travail, le nombre de demandeurs d'emplois a progressé de 1,1 % sur un mois et de 6,3 % sur un an, pour s'établir à 2,404 millions. Le taux de chômage, au sens du BIT, reste cependant inchangé, à 9,5 % de la population active. Les licenciements économiques, en hausse de 18 %, et les fins de contrat à durée déterminée, en augmentation de 15 %, expliquent la forte progression des nouveaux inscrits à l'ANPE, au nombre de 391 200 en juillet, contre 360 000 le mois précédent. Les licenciements pour motifs personnels s'affichent également en forte hausse, de 8,4 %.

[...]la situation de l'emploi ne semble pas devoir s'améliorer à court terme. Dans son enquête trimestrielle sur l'industrie, publiée jeudi, l'Institut national de la statistique et des études économiques note en effet que la conjoncture reste déprimée. Et ce même si, selon l'INSEE, le creux de la demande a peut être été atteint. Du coup, l'INSEE voit le chômage à 9,8 % à la fin de l'année[...]

www.lexpansion.com

Travail à faire (6,5 points)

1°) Indiquer le taux de chômage en France en juin 2003. (1 point)

→ 9,5 % de la population active.

2°) Donner la définition de la population active totale. (1 point)

→ population active occupée et les chômeurs (population active disponible).

3°) Donner trois raisons justifiant l'augmentation du taux de chômage en France. (1,5 point)

→ Hausse de 18 % des licenciements économiques.

→ Hausse de 15 % des fins de C.D.D.

→ Hausse de 8,4 % des licenciements pour motifs personnels.

BEP ALIMENTATION – Option BOULANGER et PATISSIER CAP PATISSIER-GLACIER-CHOCOLATIER-CONFISEUR	2004
EP3 – Vie économique et juridique de l'entreprise commercialisation EP4 – Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique, et social	7/8

4°) Indiquer la signification du sigle ANPE. (1 point)

→ Agence Nationale pour l'Emploi.

5°) Préciser le rôle de cet organisme. (1 point)

→ Centraliser les offres et les demandes d'emploi, aider les chômeurs à retrouver un emploi.

6°) Indiquer la signification du sigle INSEE. (1 point)

→ Institut National de la Statistique et des Etudes économiques.

Partie 5 – Commercialisation

3,5 points

La chambre syndicale de la boulangerie pâtisserie a décidé de revoir sa politique de communication commerciale. M. ESCOFIER vous demande de l'aider dans cette démarche.

Travail à faire

1°) Citer 3 médias publicitaires susceptibles d'aider la chambre syndicale à mettre en place sa nouvelle politique de communication. (1,5 point)

- Presse
- Affichage
- Radio

2°) Préciser le but de la publicité. (1 point)

→ Attirer le consommateur vers un produit, une entreprise ; augmenter son Chiffre d'affaires.

3°) Citer 2 autres formes de communication commerciale, que pourrait utiliser M. ESCOFIER. (1 point)

→ Promotion des ventes.

→ Parrainage

BEP ALIMENTATION – Option BOULANGER et PATISSIER CAP PATISSIER-GLACIER-CHOCOLATIER-CONFISEUR	2004
EP3 – Vie économique et juridique de l'entreprise commercialisation EP4 – Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique, et social	8/8